



Mme Christel HEYDEMANN
Directrice Générale Orange

Montreuil, le 6 octobre 2023

Objet : Préavis de grève CGT FAPT
pour la journée du 13 octobre 2023

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de la journée d'action nationale interprofessionnelle unitaire du 13 Octobre 2023, pour une hausse des salaires, pour la création d'emplois, l'égalité Femmes/Hommes, la retraite à 60 ans à taux plein et la prise en compte de la pénibilité, l'amélioration des conditions de travail, pour le maintien et le développement des services publics, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du vendredi 13 Octobre 2023, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels d'Orange quel que soit leur statut, fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre ou non-cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein de nos services dans la période.

Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du jeudi 12 octobre 2023 à la prise de service des équipes de nuit au samedi 14 octobre 2023, fin de service des brigades de nuit.

Les salariés attendent des mesures salariales à la hauteur de la perte de leur pouvoir d'achat. Nos retraités qui ont travaillé toute leur vie dans notre entreprise seront également dans l'action pour l'augmentation de leur pension et pour qu'Orange prenne en compte leurs besoins sur toutes les questions du social d'entreprise, de la complémentaire santé, des activités sociales, culturelles et de loisirs.

Lors de cette journée, les personnels d'Orange sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat ;
- L'attribution du 13^{ème} mois en complément des autres rémunérations ;
- Un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion ;
- La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires ;
- L'égalité salariale immédiate Femmes/Hommes sur la base « à travail égal, salaire égal » ;
- L'application du décret de la fonction publique de la prime de 800€ pour l'ensemble du personnel ;
- Une stratégie d'entreprise axée sur des investissements à long terme notamment dans la Recherche & Développement ;
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication ;

- La durée légale du temps de travail à 32h/semaine en jour et 28h pour le travail de nuit, avec au minimum, maintien du niveau de rémunération et créations d'emplois nécessaires ;
- Le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations, démissions, ruptures conventionnelles...);
- Une proposition d'embauche en CDI à temps complet de tous les contrats précaires qui le souhaitent sur l'ensemble des métiers ;
- La réinternalisation des activités sous-traitées avec l'embauche des sous-traitants qui le souhaitent ;
- L'arrêt du dumping social, qu'il soit par la sous-traitance ou la filialisation ;
- L'abandon de toutes formes de discriminations, sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

La CGT FAPT demande à être reçu par des représentants dûment mandatés pour négocier de façon loyale et sérieuse l'ensemble des points de notre préavis.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT,
M. Pascal Le Lausque.
Membre du bureau Fédéral

